Image not found or type unknown

Frais d'agence obligatoires?

Par **julieetcyril**, le **17/03/2008** à **20:05**

Bonjour,
Je dois visiter un appartement demain, j'ai su qu'il se libérer fin mars par une amie qui connait l'actuelle locataire. Il est pourtant gérer par une agence, mais je n'ai rien vu à son sujet. Si l'appart m'interesse et que je souhaite signer avec l'agence, dois-je payer la totalité des frais d'agence? N'y a-t-il pas, dans ces frais, une part consacrée à la pub de l'appart et aux visites? Suis-je en droit de ne pas payer ces derniers?
J'attends avec impatience votre réponse.
Merci.
Julie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés